

Chères et chers collègues,

Le département scientifique biologie-santé (DSBS) réorganise ses élections pour mettre en place des commissions de section dont les principales missions seront d'émettre un avis :

- 1/ sur les demandes de congé pour recherches ou conversion thématique (CRCT) des enseignants-chercheurs
- 2/ sur les demandes d'avancement au grade des enseignants-chercheurs
- 3/ pour participer à la constitution des comités de sélection dans le cadre des campagnes d'emploi des enseignants-chercheurs.

Ces commissions de section auront comme contours disciplinaires ceux des sections CNU qui concernent le DSBS : 64, 65, (66 élections validées en rang A), 66B, 69, 74 (élections validées en rang A et en rang B) et 87

Le calendrier des élections est le suivant:

- Diffusion par voie électronique des listes électorales aux structures de recherche rattachées au DSBS : **lundi 4 septembre 2017 à 17h**
- Date de fin d'inscription sur la liste électorale pour les électeurs devant formuler une demande **mercredi 4 octobre 2017 à 17h**
- Dépôt des candidatures effectué le pour la section 87 : **le lundi 9 octobre 2017 jusqu'à 17h**
- Envoi des codes de vote et mots de passe : **vendredi 13 octobre entre 9h et 19h**
- Scrutin: du **lundi 16 octobre 2017 à 9h au vendredi 20 octobre 2017 à 17h00**

Un extrait de l'annexe aux statuts de DSBS relative aux commissions de section est joint plus bas dans le message.

Les listes électorales sont également jointes. Je vous demande de diffuser ces listes aux enseignants-chercheurs et chercheurs de votre unité. Si un collègue ne voit pas son nom apparaître alors qu'il correspond aux critères d'office et qu'il n'est pas rattaché à une section de sciences pharmaceutiques, il doit le signaler au secrétariat du DSBS et indiquer son laboratoire de rattachement, la commission de section à laquelle il souhaiterait être électeur ainsi que son adresse mail umontpellier.fr. Il est important de noter que les adresses valables pour ces élections électroniques sont celles fournies par l'Université de Montpellier et sont de la forme prenom.nom@umontpellier.fr. Il faut impérativement vérifier l'existence et la fonctionnalité de cette adresse.

En cas de problème, voir https://infoservices.umontpellier.fr/CUMDocENT/index_per.html. Il est important de vérifier cette adresse rapidement car la résolution d'un problème peut s'avérer un peu longue.

Pour les personnels bi-appartenants non rattachés aux sciences pharmaceutiques, ils doivent écrire au secrétariat et indiquer leur laboratoire de rattachement, la commission de section à laquelle ils souhaiteraient être électeurs ainsi que leur adresse mail umontpellier.fr.

Pour les personnels rattachés à une des sections pilotées par le DSBS et non rattachés aux sciences pharmaceutiques (64, 65, 66B, 69 et 87) mais dont le laboratoire est rattaché à un autre département scientifique, ils doivent faire la demande d'inscription à la liste électorale de leur commission de section de rattachement en produisant également une attestation du département scientifique de rattachement de leur laboratoire indiquant qu'ils ne sont ni électeurs, ni candidats à une commission de section pilotée par le DS de rattachement de leur laboratoire.

Les commissions de section vont être constituées de la façon suivante:

Commission de section 64 : 5 personnels rang A et 5 personnels rang B

Commission de section 65 : 7 personnels rang A et 7 personnels rang B

Commission de section 66B : 3 personnels rang B

Commission de section 69 : 4 personnels rang A et 4 personnels rang B

Commission de section 87 : 5 personnels rang A et 5 personnels rang B

Les listes de candidatures ont été constituées pour les sections (64, 65, 66B, 69) et devront être déposées pour la section 87 jusqu'au lundi 9 octobre avec au plus d'autant de noms qu'il y a de places à pourvoir avec une alternance de genre. Les élections se font au scrutin secret, par collèges distincts, par un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. **La durée du mandat est de 4 ans.**

Les formulaires de candidature sont disponibles auprès du secrétariat du DSBS et sur le site internet du DSBS (<http://ds-biosante.edu.umontpellier.fr/fr/actualites/elections-des-commissions-de-section-2017>).